

*Prenez note que ce procès-verbal sera soumis pour approbation du Conseil à la séance ordinaire du 11 avril prochain. Prenez donc avis que la présente version publiée constitue un projet et que son contenu est sujet à corrections.*

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS DE  
L'ANNÉE 2018 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:**

M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,

**et les conseillers suivants:**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Michel Côté, substitut au maire de Béthanie,  
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Guy Lapointe, maire d'Upton,  
Mme Marie-Ève Massé, substitut au maire de Roxton Falls,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet suppléant, monsieur Éric Charbonneau.

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2018-46

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 14 FÉVRIER 2018**

2018-47

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2018 soit adopté tel que présenté.

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

**5. TRANSFERT DE FONDS**

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

## 6. LISTE DES COMPTES

### Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2007-02, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

### Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement 2007-02

2018-48

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	23 962,00 \$
Comptes à payer	78 730,19 \$
Salaires et contributions de l'employeur	123 323,14 \$
<b>Total:</b>	<b>226 015,33 \$</b>

<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT 2007-02</b>	
Comptes payés	2 218,93 \$
Comptes à payer	2 429,42 \$
<b>Total:</b>	<b>4 648,35 \$</b>

## 7. COURS D'EAU

### a) **Branche 1 du cours d'eau Leclerc – Entretien – Saint-Théodore-d'Acton et Acton Vale – Honoraires supplémentaires**

**ATTENDU QUE** *ALPG consultants Inc.* recommande de remplacer et de redimensionner le ponceau sous le 5<sup>e</sup> rang conséquemment aux analyses techniques de la Branche 1 du cours d'eau Leclerc;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de réévaluer le niveau du ponceau et la pente du cours d'eau dans ce secteur, ce qui entraîne des études techniques supplémentaires, non incluses aux coûts forfaitaires d'entretien de cours d'eau;

### **CONSÉQUEMMENT,**

2018-49

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater *ALPG consultants Inc.* à effectuer les études techniques nécessaires pour le remplacement et l'abaissement du ponceau sous le 5<sup>e</sup> rang dans la Branche 1 du cours d'eau Leclerc, le tout conformément à l'estimé des coûts présenté séance tenante.

**b) Cours d'eau Despault et Branches 1 à 3 – Entretien – Upton et Acton Vale – Acceptation provisoire**

**ATTENDU QUE** les travaux d'entretien dans les cours d'eau Despault et Branches 1 à 3 sont tous complétés à la satisfaction d'*ALPG consultants Inc.*;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur a dû reprendre le processus d'acquisition de signatures des riverains et qu'*ALPG consultants Inc.* a dû communiquer avec l'entrepreneur à plusieurs reprises pour permettre la fermeture de ce dossier, ce qui a occasionné des coûts de surveillance additionnels;

**ATTENDU QU'***ALPG consultants Inc.* soulève cette problématique dans son rapport des travaux daté du 28 février 2018 et estime cette surcharge à 83,75\$ taxes en sus;

**ATTENDU QUE** l'article 6.1 «Travaux défectueux» du cahier 1B *Clauses administratives* du cahier des charges prévoit que l'entrepreneur doit assumer tous les frais de surveillance encourus par les travaux défectueux et que ces frais sont retranchés du montant facturé pour les travaux;

**ATTENDU QU'***ALPG consultants Inc.* recommande le paiement des factures tout en retenant un montant équivalent à 5% du montant total des factures pour fin de garantie;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-50

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retrancher un montant de 83,75\$ plus taxes, du montant total des factures et de payer à *Les Entreprises P.E. Denis Inc.* la somme de 4 690,70 \$. La somme conséquemment retenue pour fins de garantie est de 2 468,11 \$, soit 5% du montant total des factures.

**8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE "LA CAMPAGNARDE"**

**Reboisement des abords de la piste cyclable «La Campagnarde»**

**ATTENDU QUE** *Les Clubs 4-H du Québec* administrent les demandes reçues dans le cadre du programme «Mois de l'arbre et des forêts» mis en place par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

**ATTENDU QUE,** dans le cadre dudit programme, des plants sont offerts gratuitement aux municipalités ou MRC qui désirent effectuer du reboisement;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-51

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à une demande de 1 000 plants auprès de l'organisme *Les Clubs 4-H du Québec* dans le cadre du «Mois de l'arbre et des forêts».

## **9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **a) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme**

Aucun règlement n'a été soumis pour fins d'analyse de conformité.

#### **b) Carrières et sablières – Recommandations du comité**

**ATTENDU QU'**en vertu de son règlement numéro 2009-02, la MRC peut procéder à toute prise de mesures afin de vérifier ou d'évaluer les quantités extraites d'un site de carrière et sablière sur une période donnée;

**ATTENDU QUE** la MRC a participé, en 2013, 2015, 2016 et 2017, à des partenariats régionaux d'acquisition de relevés LiDAR de son territoire;

**ATTENDU QUE** la MRC souhaite procéder à l'embauche d'une ressource spécialisée en géomatique, à l'été 2018, afin de vérifier les quantités déclarées par les exploitants à partir desdits relevés LiDAR;

**ATTENDU QUE** l'emploi sera offert à un étudiant et que son temps sera partagé entre les carrières et sablières et l'urbanisme;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2018-52

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche d'une ressource spécialisée en géomatique pour une période de 12 à 15 semaines à l'été 2018.

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL**

#### **a) Politique d'investissement commune FLI/FLS – Taux d'intérêts sur prêts**

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) à l'effet de réviser les taux d'intérêts sur les prêts accordés aux entreprises;

**ATTENDU QUE** la nouvelle grille des taux a été soumise au représentant des Fonds locaux de solidarité FTQ pour approbation;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2018-53

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réviser la Politique d'investissement commune FLI/FLS telle que déposée séance tenante.

**b) Fonds de développement des territoires (FDT)**

**b.1 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)**

**Projets régionaux ou spéciaux**

**b.1.1 Dossier 1029-FSPS-2018-01 – Accès culture 2018-2019**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux projets structurants pour le projet *Accès culture 2018-2019*;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-54

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Accès culture 2018-2019	MRC d'Acton	77 785 \$	48 315 \$	<b>48 315 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du *Fonds de soutien aux projets structurants* réservées pour la réalisation des projets régionaux.

**b.1.2 Dossier 1013-FSPS-2018-01 – Construction d'un gymnase multifonctionnel à Acton Vale – Ville d'Acton Vale**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux projets structurants déposée par la Ville d'Acton Vale;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-55

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Construction d'un gymnase multifonctionnel à Acton Vale	Ville d'Acton Vale	5 861 398 \$	100 000 \$	<b>100 000 \$</b>

2. D'autoriser le versement d'un montant de 100 000 \$ étalé sur 3 ans (2018 - 35 000 \$, 2019 - 35 000 \$, 2020 - 30 000 \$), pris à même les sommes du *Fonds de soutien aux projets structurants* réservées pour la réalisation des projets régionaux, selon les termes indiqués au protocole

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

d'entente à signer avec le promoteur;

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**b.1.3 Dossier 1036-FSPS-2018-01 – Soins de santé de proximité Phase II : Aménagement dans les nouveaux locaux – Coopérative de solidarité de santé de la MRC d'Acton**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux projets structurants déposée par la Coopérative de solidarité de santé de la MRC d'Acton;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-56

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Soins de santé de proximité Phase II : Aménagement dans les nouveaux locaux	Coopérative de solidarité de santé de la MRC d'Acton	164 990 \$	53 009 \$	<b>53 009 \$</b>

2. D'autoriser le versement d'un montant de 53 009 \$ étalé sur 2 ans (2018 - 26 504,50 \$ et 2019 - 26 504,50 \$), pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets régionaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**b.1.4 Dossier 1025-FSPS-2018-01 – Groupe tremplin – Centre de bénévolat d'Acton Vale**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux projets structurants déposée par le Centre de bénévolat d'Acton Vale;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-57

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Groupe tremplin	Centre de bénévolat d'Acton Vale	7 750 \$	3 875 \$	<b>3 875 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du *Fonds de soutien aux projets structurants* réservées pour la réalisation des projets régionaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**b.1.5 Dossier 1033-FSPS-2018-01 – Aménagement d'un parcours d'hébertisme et d'une piste cyclable – CPE La Douce Couvée**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux projets structurants déposée par le CPE La Douce Couvée;

**ATTENDU QUE** le comité d'investissement commun (CIC) recommande de ne pas accorder d'aide financière pour ce projet;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-58

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas accorder d'aide financière pour le projet Aménagement d'un parcours d'hébertisme et d'une piste cyclable déposé par le CPE La Douce Couvée.

**Projets locaux**

**b.1.6 Dossier 1001-FSPS-2018-01 – Achat de livres – Bibliothèque municipale de Roxton Falls**

2018-59

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par Mme Marie-Ève Massé  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Achat de livres	Bibliothèque municipale de Roxton Falls	3 600 \$	2 880 \$	<b>2 880 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées aux municipalités de Roxton Falls et du Canton de Roxton (contribution respectivement égale de 50%) pour la réalisation des projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**b.1.7 Dossier 1016-FSPS-2018-01 – Amélioration des équipements du terrain de baseball – Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton**

2018-60

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Amélioration des équipements du terrain de baseball	Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton	19 750 \$	13 750 \$	<b>13 750 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**b.1.8 Dossier 1014-FSPS-2018-01 – Acquisition de bancs berçants – Municipalité d'Upton**

2018-61

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Acquisition de bancs berçants	Municipalité d'Upton	6 500 \$	2 935 \$	<b>2 935 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.



**b.1.9 Dossier 1014-FSPS-2018-02 – Acquisition d'une scène pour spectacles en plein air – Municipalité d'Upton**

2018-62

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Acquisition d'une scène pour spectacles en plein air	Municipalité d'Upton	10 950 \$	8 315 \$	<b>8 315 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**b.2 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier 1036-FSE-2018-01 – Soins de santé de proximité Phase II : Aménagement dans les nouveaux locaux, Coopérative de solidarité de santé de la MRC d'Acton**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux entreprises volet collectif, déposée par la Coopérative de solidarité de santé de la MRC d'Acton;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-63

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises:

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Collectif	1036-FSE-2018-01	15 000 \$	<b>15 000 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux entreprises (FSE), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**c) Développement Culturel – Accès culture – Protocole d'entente à signer avec la CDRN pour l'atelier En amour avec les anoures**

2018-64

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat de service au montant de 3 740 \$ taxes incluses avec la Corporation de développement de la Rivière Noire (CDRN), mandaté pour réaliser l'activité *En amour avec les anoures* dans le cadre du projet Accès Culture 2017-2018.

**d) Emploi-Québec – Offre de services STA 2018-2019**

**ATTENDU QUE** la MRC a conclu une entente relative au programme de Soutien aux Travailleurs Autonomes avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018;

**ATTENDU QUE** cette entente arrive à échéance et qu'il est possible de conclure une nouvelle entente pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019;

**ATTENDU** l'offre de services présentée au Conseil des maires par monsieur René Pedneault, directeur du service de développement économique et local (DEL);

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-65

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver l'offre de services relative au programme de Soutien aux Travailleurs Autonomes 2018-2019 présentée séance tenante par monsieur René Pedneault;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de services STA 2018-2019 avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec.

**e) Inscriptions au RDPRM – Désignation d'un responsable des réquisitions**

2018-66

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par Mme Marie-Ève Massé  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Marie-Line Rochette, conseillère au développement économique, responsable des réquisitions et enregistrements au RDPRM en lien avec les financements accordés par la MRC d'Acton.

**10. SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT ANNUEL CONSOLIDÉ (LSI, art.35)**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toute autorité locale ou régionale doit adopter, par résolution, un rapport

d'activités pour l'exercice précédent et le transmettre au ministre de la Sécurité publique dans les trois mois de la fin de leur année financière;

**ATTENDU QU'**au plan de mise en œuvre de la MRC, intégré à son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, il est prévu que la MRC collige l'information contenue dans les rapports d'activités des autorités locales de son territoire pour produire un rapport consolidé;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-67

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'adopter le rapport de réalisation du plan de mise en œuvre de la MRC d'Acton pour l'année 2017, tel que requis en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;
2. De transmettre ledit rapport de réalisation au ministre de la Sécurité publique, accompagné du rapport consolidé de réalisation des plans de mise en œuvre des municipalités locales pour l'année 2017, tel que colligé par la MRC.

**11. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS**

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**12. CORRESPONDANCE**

**a) Transport collectif – Appui à la MRC de Pontiac**

**ATTENDU QUE** le gouvernement n'atteint pas ses cibles environnementales dans le cadre du Fonds Verts et que les programmes d'aide en transport visent à contribuer l'atteinte de ces cibles;

**ATTENDU QUE** des mesures importantes pourraient être mises en place par les organismes de transports afin de contribuer davantage à l'atteinte des cibles du gouvernement, mais que sans la garantie d'un financement à long terme d'une durée minimale de 5 ans, la planification du développement des services est impossible;

**ATTENDU QUE** depuis 2011, les programmes d'aide en transport sont renouvelés sur une base annuelle et souvent plusieurs mois dans l'année en cours;

**ATTENDU QUE** cette situation expose les transports adaptés et collectifs ruraux à une situation précaire;

**ATTENDU QUE** les organismes mandataires (Les MRC) et les organismes délégués (organismes de transports) sont informés des programmes d'aide et des modalités de financements du ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) longtemps après l'adoption de leur budget annuel, ce qui ajoute à l'incertitude et à leur précarité;

**ATTENDU QUE** le financement octroyé depuis plusieurs années n'a pas été indexé au coût de la vie et ne permet pas de maintenir en dollars constants le même niveau de services de transport;

**ATTENDU QUE** ce financement était déjà nettement insuffisant pour permettre aux transports adaptés et collectifs ruraux d'assurer la croissance de leurs services et de s'adapter aux besoins changeants de leurs clientèles;

**ATTENDU QUE** le traitement des versements découlant des programmes d'aide du gouvernement accuse très souvent des retards significatifs;

**ATTENDU QUE** le désengagement du gouvernement québécois en termes de planification à long terme et de financement du transport collectif se traduit par un fardeau financier sans cesse plus lourd pour les municipalités régionales de comté (MRC), contredisant du coup sa reconnaissance des municipalités comme gouvernements de proximité et s'attaquant à leur autonomie;

**ATTENDU QU'**en regard du coût d'implantation de nouvelles stratégies de lutte contre les changements climatiques, le transport adapté et collectif rural s'avère être une stratégie simple et abordable;

**ATTENDU** la résolution c.m. 2018-02-07 adoptée par le Conseil de la MRC de Pontiac;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2018-68

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC de Pontiac dans leur demande au gouvernement du Québec de mettre en place une politique claire et responsable qui garantit la constance et la prévisibilité sur plusieurs années des financements octroyés aux transporteurs adaptés et collectifs ruraux qui sont essentiels à la croissance de la qualité de vie de toutes les communautés.

#### **b) Pôles régionaux d'innovation – Appui à la MRC des Appalaches**

**ATTENDU QUE** les MRC ont comme rôles et responsabilités de favoriser le développement local, le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire en incluant la concertation et la planification des mesures reliées à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale;

**ATTENDU QUE** les MRC sont reconnues comme des gouvernements de proximité;

**ATTENDU QU'**en 2015, le gouvernement a coupé 40 M \$ dans son développement économique en souhaitant au préalable abolir les CLD et que cette coupure a eu un impact sur les budgets alloués sur chacun des territoires de MRC;

**ATTENDU QUE** le 5 février 2018, le gouvernement du Québec lançait un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation dans le cadre de son plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec investira plus de 32 M \$ pour soutenir la création et la mise en oeuvre de pôles régionaux d'innovation et d'un réseau national d'ici 2022;

**ATTENDU QUE** ces pôles seront des OBNL actives principalement dans le soutien aux entrepreneurs et dans le développement économique de leur région;

**ATTENDU QUE** la création de pôles régionaux d'innovation s'avère être un dédoublement de structure puisque chacune des MRC du Québec est responsable de son développement économique de sa région, en plus de soutenir l'entrepreneuriat;

**ATTENDU QUE** cette approche par le gouvernement qui semble vouloir nous « proclamer gouvernement de proximité », démontre une fois de plus qu'une décentralisation réelle en matière de développement économique auprès des MRC, est loin d'être acquise;

**ATTENDU QUE** les MRC du Québec doivent devenir des partenaires de premier plan lorsqu'il est question de développement économique sur leur territoire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-69

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que la MRC d'Acton demande au gouvernement du Québec de reconnaître les MRC comme l'acteur principal de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat tel que prévu dans la Loi sur les compétences municipales et demande au gouvernement du Québec de renoncer à la création de nouveaux pôles régionaux d'innovation;

Que le montant de 32 M \$ réservés à l'appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation soit remis directement aux MRC afin qu'elles puissent poursuivre leur mandat en matière de développement économique et en entrepreneuriat afin de soutenir leur territoire en matière d'initiatives innovantes, appuyé par les particularités propres à leur milieu;

Que la MRC d'Acton appuie la démarche de la MRC des Appalaches et de toutes les MRC qui se positionnent en faveur d'une reconnaissance des MRC comme acteur privilégié en matière de développement économique.

Les MRC de la région sont en mesure de collaborer ensemble et de mettre en commun du financement quand vient le temps de soutenir financièrement des projets à portée régionale.

**c) Défi cycliste au profit de la "Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton**

2018-70

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer d'une somme de 250 \$ au défi cycliste organisé au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton.

**d) Gala Méritas de l'École Professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH)**

2018-71

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu de confirmer une participation financière de 250 \$ à titre de commanditaire du Gala Méritas organisé par l'École Professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH). Les membres du Conseil indiquent leur préférence à l'égard des programmes auxquels la commandite de la MRC pourrait être associée soit, les programmes qui sont offerts dans les locaux situés à Acton Vale.

**Votent en faveur de la proposition:**

M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Michel Côté, substitut au maire de Béthanie,  
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
Mme Marie-Ève Massé, substitut au maire de Roxton Falls,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

**(5 voix représentant une population de 4 568 habitants)**

**Votent contre la proposition:**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
M. Guy Lapointe, maire d'Upton.

**(2 voix représentant une population de 3 201 habitants)**

**PROPOSITION ADOPTÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ (Majorité des voix et majorité de la population attribuée aux représentants qui ont voté en faveur de la proposition).**

**e) Coopérative Jeunesse de Services (CJS) d'Acton Vale**

2018-72

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu de confirmer au Carrefour Jeunesse Emploi (CJE) comté de Johnson une aide financière de 1 000 \$ afin de soutenir la 12<sup>e</sup> édition de la *Coopérative Jeunesse de Services*.

**Votent en faveur de la proposition:**

M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Michel Côté, substitut au maire de Béthanie,  
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Guy Lapointe, maire d'Upton,  
Mme Marie-Ève Massé, substitut au maire de Roxton Falls,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

**(6 voix représentant une population de 6 699 habitants)**

**Vote contre la proposition:**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton.

(1 voix représentant une population de 1 070 habitants)

**PROPOSITION ADOPTÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ (Majorité des voix et majorité de la population attribuée aux représentants qui ont voté en faveur de la proposition).**

**13. VARIA**

Aucun sujet n'est apporté à ce point de l'ordre du jour.

**14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2018-73

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h10.

---

**Éric Charbonneau,  
Préfet suppléant.**

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière.**